



SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE

PROJET PEDAGOGIQUE 2019/2020

Cravanche est une ville située dans le département du Territoire de Belfort au pied du Salbert.

La commune s'étend sur 135 HA et compte un peu plus de 2000 habitants (les Cravanchois).

Le Maire est Madame Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, l'Adjoint aux affaires scolaires et au service enfance et jeunesse est Monsieur Vincenzo CACCAMO.

➤ INTRODUCTION :

Le projet pédagogique découle du PEDT de la commune.

Les objectifs s'appuient essentiellement sur l'épanouissement des enfants, la réponse à leurs attentes, leur bien-être au sein d'une collectivité, leur autonomie et leur éveil au monde.

Ce projet met en avant les quatre besoins essentiels de l'enfant :

- Physique.
- Intellectuel.
- Affectif.
- Créatif.

L'enfant doit pouvoir, à son rythme, se développer, s'épanouir et être acteur dans la vie du centre de loisirs.

Ce dit projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

➤ PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE SON PERSONNEL :

Le centre de loisirs profite de locaux entièrement refaits à neuf. Il fonctionne pendant toute la période scolaire, y compris les mercredis.

Cette année l'organisation du temps scolaire est de 4 jours.

1. Les locaux :

- 2 salles d'activités (une pour les enfants de l'école maternelle, une pour les enfants de l'école élémentaire).
- des sanitaires adaptés à chaque tranche d'âge.
- 1 sanitaire réservé à l'équipe d'animation.
- 1 hall d'entrée muni de porte-manteaux, de casiers, d'un bureau et d'un réfrigérateur.
- 1 cuisine.
- 1 salle de restauration.
- 1 préau fermé.
- 2 cours distinctes.
- 1 salle d'activités à l'étage de l'école maternelle et 1 autre au rez de chaussée de la médiathèque.
- 1 salle de motricité.
- 1 salle communale.
- 1 médiathèque.
- 1 salle informatique.
- 1 parc de loisirs.
- En cas de besoin, les salles de classe peuvent être utilisées.

2. Le public :

L'ALSH accueille des enfants de 3 à 18 ans quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou religieuses (charte de la laïcité) et leurs capacités physiques ou morales.

Des groupes sont constitués en fonction des âges et des besoins des enfants.

De manière générale, les enfants de maternelle (moins de 6 ans) sont ensemble et les enfants d'élémentaire également (plus de 6 ans). Ponctuellement, selon les activités, quelques collégiens peuvent être présents.

La majorité des bâtiments est aux normes d'accessibilité, seuls la salle d'activité de l'école maternelle (en cas de besoin, la salle de motricité de l'école maternelle constitue la solution de repli) et le bâtiment médiathèque ne le sont pas (des travaux sont prévus) ; les enfants porteurs de handicap peuvent donc être accueillis.

Le centre est ouvert aux enfants de la commune et des communes environnantes.

3. L'équipe d'encadrement :

Il est autorisé 50% de titulaires du BAFA ou d'un diplôme équivalent, 30% de stagiaires BAFA ou de diplôme équivalent et 20% de personnes non qualifiées.

L'équipe du centre de loisirs de Cravanche est composée de :

- Une équipe permanente :
MONNIER Séverine (coordinatrice) **B.A.F.A.**
COMMUNOD PERTILE Isabelle (directrice) **B.A.F.D.**
AFI Valérie **NON DIPLOMEE**
DAURES Camille **BPJEPS LTP**
GOUDEY Marilyn **B.A.F.A.**
GEYER Élodie **BPJEPS LTP**
ENEE Océane **C.A.P. PETITE ENFANCE et 1° PARTIE DU B.A.F.A.**
SCHILLINGER Carole **C.A.P. PETITE ENFANCE**
FAIVRE Caroline **C.A.P. PETITE ENFANCE**
TUAILLON Clara **STAGIAIRE EN ALTERNANCE C.A.P. PETITE ENFANCE**

Rappel :

Encadrement périscolaire avec PEDT :

- Enfants de plus de 6 ans : 1 pour 18
- Enfants de moins de 6 ans : 1 pour 14

Encadrement extrascolaire :

- Enfants de plus de 6 ans : 1 pour 12
- Enfants de moins de 6 ans : 1 pour 8

➤ LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Développer la citoyenneté chez l'enfant en lui permettant de devenir acteur et de s'épanouir dans la vie du centre.

<p>Favoriser la participation des enfants dans les activités et la vie quotidienne</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Impliquer l'enfant à la vie du centre : <ul style="list-style-type: none"> -mise en place d'un panneau d'affichage ou d'une boîte afin de recueillir leurs souhaits et leurs idées. -laisser les enfants choisir leurs activités en élaborant un éventail de propositions. -établir des critères d'évaluation sous forme ludique pour évaluer le ressenti de chacun. ❖ Intégrer l'enfant au sein du groupe : <ul style="list-style-type: none"> -négocier et établir des règles de vie avec le groupe en fixant des limites de sécurité, en s'attachant au respect mutuel, en coopérant et en s'entraïdant. -mise en place d'un forum de discussion. -instaurer un climat de confiance en étant présent, à l'écoute et disponible pour chaque enfant. ❖ Développer et favoriser son autonomie : <ul style="list-style-type: none"> -en proposant un aménagement de l'espace et un matériel adapté à chaque tranche d'âge. -en le laissant circuler et faire seul pendant les activités sous la surveillance d'un adulte. -en le sollicitant à faire seul des actions de tous les jours comme s'habiller, se chausser, se servir ou encore aider.
<p>Favoriser le développement de l'enfant dans ses activités et sa vie quotidienne</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Promouvoir des activités culturelles, artistiques et sportives. <ul style="list-style-type: none"> -proposer de nouvelles pratiques liées à l'art plastique, la musique, l'expression corporelle etc... permettant à l'enfant de développer sa créativité, sa motricité, son imaginaire, son ouverture d'esprit et sa curiosité. -encadrer des activités bien spécifiques telles que le judo, le cirque, le théâtre, la musique,... afin d'acquérir un savoir et un savoir-faire. -organiser des évènements, journées à thème, grands jeux, sorties à l'extérieur du centre de loisirs. ❖ Organiser des rencontres intergénérationnelles ou avec d'autres centres.

Permettre aux familles de mieux s'impliquer dans la vie du centre pour le bien-être de leurs enfants.

Favoriser les temps d'accueil	<ul style="list-style-type: none">❖ Faciliter les horaires d'ouverture et de fermeture du centre de loisirs en fonction du rythme de l'enfant et du travail des parents.❖ Accueillir chaque enfant et parent :<ul style="list-style-type: none">-les recevoir à leur arrivée et les accompagner à leur départ.-être à leur écoute et leur transmettre des informations sur la vie du centre.-savoir répondre à leur demande.
Développer l'information en direction des familles	<ul style="list-style-type: none">❖ Mettre à disposition des documents et faire des affichages.<ul style="list-style-type: none">-distribuer régulièrement des informations et des plannings d'activités.-faire connaître le projet pédagogique et savoir l'expliquer.-avoir connaissance des travaux réalisés par les enfants.-distribuer un questionnaire individuel à chaque famille afin de recueillir leurs attentes et leurs avis.❖ Mettre à disposition tous les documents sur le site internet de la mairie
Associer les familles aux diverses manifestations	<ul style="list-style-type: none">❖ Permettre à certains parents de participer aux sorties.❖ Inviter les familles au spectacle de fin d'année.❖ Participer à certaines fêtes.❖ Proposer aux parents des rendez-vous sur le thème de la parentalité.

➤ L'ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS :

1. Le déroulement de la journée :

La journée est structurée, respectueuse des rythmes individuels des enfants, leur permettant de se repérer dans le temps et dans l'espace.

2. L'accueil :

L'animateur en charge de l'accueil complète la liste de présence au fur et à mesure des arrivées.

Il aménage des espaces afin de mettre à l'aise chaque enfant dès son arrivée. Celui-ci s'installera à son rythme et aura le choix entre plusieurs activités.

Le temps d'accueil permet également de faire le lien entre le milieu familial et la vie au centre de loisirs. L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de bien se sentir au centre. Cela peut passer par une discussion avec l'enfant, jouer avec un autre, lire une histoire ou encore, faciliter la rencontre entre plusieurs autour d'un jeu de société.

L'animateur est disponible auprès des parents pour toute information.

3. Les activités :

L'activité est un puissant facteur pour le développement de chaque enfant. Elle permet de se construire et d'apprendre à maîtriser l'environnement.

Les activités adaptées à l'âge des enfants doivent être suffisamment variées et organisées afin de répondre aux attentes des enfants tout en les mettant en totale sécurité.

L'environnement proche du centre facilite certaines activités de plein air.

4. L'hygiène :

Avant chaque repas ou goûter, l'animateur doit prévoir un temps d'hygiène de passage aux toilettes et lavage de mains.

5. Le repas :

Le repas est un moment convivial qui réunit les enfants et les animateurs.

La salle de restauration est aménagée en deux espaces, d'un côté les maternelles et de l'autre les élémentaires.

Le lundi, les enfants des 2 écoles sont réunis pour un repas pris en commun.

L'alimentation (dont 20% est bio) est de qualité et équilibrée. Des repas sans viande ou sans porc sont proposés aux familles qui en font la demande. Le repas est un moment important d'éducation à la santé : soin, hygiène, et prise de conscience de manger de tout.

Les préférences des enfants sont respectées tout en leur proposant de goûter aux différents plats.

Le repas est entièrement servi par les animateurs et à la fin les enfants participent et débarrassent leurs assiettes et leurs couverts sur un chariot.

6. Temps libres/temps de repos :

Le temps libre est une coupure dans la journée qui permet de se détendre pour mieux reprendre les activités. Il devra donc respecter la personnalité de chacun : calme ou active.

Le temps calme permet à l'enfant de se reposer et de digérer.

7. Le goûter :

Ce temps de pause dans l'après-midi permet aux enfants et aux adultes de se retrouver dans une ambiance conviviale. Il peut se dérouler dans une salle, dans la cour ou à l'extérieur lors d'une sortie. Le temps du goûter permet un échange afin de recueillir les souhaits et les envies des chacun pour les journées à venir.

8. Le départ :

Des ateliers et des jeux sont mis à disposition, et chaque enfant range avant de partir. Les départs sont échelonnés.

L'équipe pédagogique vérifie que les enfants partent bien avec la personne autorisée, ou avec autorisation écrite, ils peuvent aussi partir seuls. Les enfants récupèrent toutes leurs affaires et l'animateur référent note l'heure du départ.

En fonction du rythme des départs, certains animateurs peuvent commencer à ranger et nettoyer les placards et les salles pour le lendemain.

9. Les listes d'appel :

L'animateur doit remplir avec le plus grand soin et avec beaucoup d'attention les feuilles d'appel où doivent figurer selon les cas les présences ou les absences, ou les arrivées et les départs de chacun. Il ne faut pas oublier que ce travail permet de faire les factures et que la personne en charge de relever les heures ne peut pas se permettre de perdre du temps à déchiffrer ou à faire de fausses déclarations.

10. Les sorties spécifiques :

Il est impératif d'afficher les noms des enfants et du personnel d'encadrement sur la porte d'entrée en précisant le lieu de la sortie, l'heure de départ et d'arrivée et les numéros de téléphone des accompagnants.

L'animateur doit prendre les fiches sanitaires de tous les enfants présents (ou la tablette) et une trousse de secours complète :

- Ciseaux
- Pince à épiler
- Compresses stériles
- Sparadrap
- Pansement adhésif de différentes tailles
- Sérum en dose unique
- Gants jetables
- Petites bandes
- Lingettes
- Epingle à nourrice
- Couverture de survie
- Antiseptique liquide
- Crème contre les piqûres d'insectes
- Numéros de téléphone des services de secours

➤ LE PERISCOLAIRE :

L'enfant est accueilli chaque jour à l'accueil de loisirs où plusieurs possibilités lui sont proposées selon son âge.

Les enfants de l'élémentaire ont le choix de s'inscrire à l'étude, de partir en accueil ou de pratiquer une activité spécifique proposée et planifiée à l'avance par l'équipe d'animation.

Les enfants de maternelle ont le choix entre l'espace loisirs et une activité adaptée à leur âge.

Temps de fonctionnement :

Accueil périscolaire	Période d'ouverture
Accueil du matin	7h30/8h05
Temps scolaire	8h15/11h45
Accueil du midi	11h45 /12h15
Restauration scolaire	11h45 /13h20

Temps scolaire	13h20 / 16h00
Etudes	16h00 / 17h00
Accueil du soir	16h00 /18h30
Activités spécifiques	16h15 /17h30

➤ **LES MERCREDIS :**

Suite au sondage réalisé par la commune, l'organisation du temps scolaire pour cette rentrée sera à nouveau sur 4 jours.

Les enfants pourront être accueillis le mercredi de 8 à 18 h avec ou sans repas.

Un petit déjeuner sera proposé à tous.

Il y aura en place 2 animatrices par demi-journée et 1 le matin pour une activité spécifique à la Cravanchoise.

L'équipe met en place des thèmes différents pour une période définie qui seront adaptés à l'âge des enfants et aux locaux. Chaque mercredi, les inscrits auront le plaisir de participer à des activités manuelles, sportives et une fois par mois pourront profiter d'une sortie commune.

mercredi	Période d'ouverture
Accueil échelonné	8h00 /9h00
Activités espace loisirs	9h00/11h30
Activités Cravanchoise	9h00 /11h30
Départ échelonné	11h30 /12h15
Restauration scolaire	12h00 /13h30
Accueil échelonné	13h30 /14h30
Activités espace loisirs	14h30 / 17h00
Départ échelonné	17h00 /18h00

➤ **EXTRASCOLAIRE :**

L'accueil est ouvert pour chaque vacance hormis les deux semaines de Noël et une partie du mois d'aout. Un programme est préparé en amont de chaque période en concertation avec l'équipe. Chaque cycle de vacances a un projet pédagogique spécifique.

Accueil extrascolaire	Période d'ouverture
Accueil échelonné	8h00 /9h00
Activités	9h00 /11h30
Départ échelonné	11h30 /12h00

Restauration scolaire	12h00 /13h30
Accueil échelonné	13h30 /14h00
Activités	14h00 /17h00
Départ échelonné	17h00 /18h00

➤ LE ROLE DE CHACUN :

1. La coordinatrice du S.E.J.

C'est la responsable administrative et pédagogique du service. Elle est vigilante, présente et disponible à tous moments.

Elle déclare le centre, les locaux et l'équipe d'animation auprès de la DDCSPP. Elle est en contact avec les élus, les autres services, les administrés et les partenaires pour le fonctionnement et les autorisations nécessaires, prépare et équilibre le budget, rédige les documents obligatoires. Elle travaille en coordination avec la directrice de centre.

2. La directrice de l'ALSH :

C'est la responsable sur le terrain. La directrice est chargée de travailler directement avec l'équipe d'animateurs. Elle rédige le projet pédagogique et transmet les objectifs. Elle est présente pour aider les animateurs et répondre à leurs questions. Elle veille à ce que les activités proposées et mises en place respectent les objectifs du projet pédagogique. Elle participe à l'évaluation des activités. Elle doit permettre une bonne cohésion dans l'équipe. Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants.

Des réunions sont prévues régulièrement avec l'ensemble de l'équipe afin d'échanger et de travailler sur les programmes de l'année.

Elle reste à l'écoute des animateurs.

3. Les animateurs :

Les animateurs sont formés et sensibilisés à l'encadrement des jeunes enfants.

Ils ont pour fonction :

- L'animation des différents moments de la journée.
- L'accueil des enfants.
- La préparation des activités, leur mise en place et le rangement.

Les animateurs sont garants de la sécurité affective, morale, physique et matérielle de chaque enfant. Ils ne doivent pas oublier qu'ils sont les référents de l'enfant et qu'ils ne doivent pas montrer le mauvais exemple en ce qui concerne leurs attitudes corporelles et verbales. Ils doivent faciliter le dialogue et être à l'écoute de chaque enfant en s'adaptant à sa personnalité. Ils sont garants du respect des lieux et

du matériel ainsi que de l'application des règles de vie. Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définis par l'équipe.

Ils participent aux réunions d'informations, de préparation et de bilan.

L'animateur doit être présent, vigilant et disponible à tout moment.

Pour la mise en place d'activités spécifiques, la commune a fait appel à des intervenants extérieurs qui travaillent en relation avec l'équipe d'animation.

Une équipe de travail est un groupe de personnes qui sont organisés de façon précise afin d'atteindre un but commun. Cela signifie que chaque membre effectue une variété de tâches de façon autonome, pour un résultat commun à l'ensemble des acteurs.

4. Les stagiaires :

Les stagiaires, tout en étant en apprentissage ou en perfectionnement ont le même rôle et les mêmes responsabilités que les animateurs.

➤ LES RELATIONS :

Toutes les relations sont basées sur un respect mutuel.

1. Adultes /enfants :

L'animateur doit se mettre à la hauteur des enfants pour discuter ou jouer, en leur expliquant simplement les choses sans crier après eux. Il représente un modèle pour les enfants.

L'animateur est à l'écoute des enfants et prend en compte leurs besoins et leurs envies. Les enfants doivent écouter et respecter les consignes de sécurité. Une relation de confiance s'établie entre les deux afin que les enfants n'hésitent pas à se confier et à signaler tout problème de santé ou de malaise vis-à-vis du groupe.

2. Equipe pédagogique /famille :

L'accompagnement des familles et les échanges sont très importants pour le bon déroulement du centre. L'animateur se rend disponible et agréable au moment de la venue des parents et sait répondre spontanément à toutes questions.

3. Directrice /animateurs

La directrice doit instaurer une entente agréable au sein du groupe basée sur le respect. Toute information sur un problème survenu est rapportée à la directrice. Elle reste disponible et partage son expérience avec son équipe.

4. Les animateurs

Certes l'union fait la force mais travailler en équipe n'est pas toujours une sinécure... il faut savoir composer avec le choc des égos ou des ambitions, les oppositions de styles et de caractères, les intérêts contradictoires, bref la nature humaine.

Dans tous les cas, il existe des différences à propos des valeurs, des solutions à choisir, des décisions à prendre, des méthodes à mettre en œuvre.

Quoique qu'il en soit, il faut que chaque membre de l'équipe d'animation soit capable de contrôler son stress, ses émotions et son comportement. Il doit communiquer et résoudre les conflits sans jamais menacer ou intimider son collègue.

➤ LES REGLES DE BASE :

1. Les règles de fonctionnement :

Ces règles sont établies par le conseil municipal en collaboration avec la coordinatrice et la directrice du S.E.J.

2. Les règles de collectivité :

Elles sont établies par la directrice avec l'équipe d'animation. Elles sont en début d'année présentées et expliquées aux enfants afin d'être respectées.

Chacun d'entre nous doit se respecter quel que soit son âge, sa culture et son milieu social.

3. Les règles de sécurité :

Il n'est pas envisageable que des enfants soient livrés à eux même sans la surveillance active d'un animateur aussi bien à l'intérieur des locaux qu'à l'extérieur.

Les activités doivent être menées dans un cadre sécuritaire, c'est-à-dire avec un taux d'encadrement suffisant, sur un terrain sécurisé avec du matériel approprié tout en respectant les besoins physiologiques de l'enfant.

Pour les déplacements il est fortement conseillé d'avoir un animateur qui ouvre la route, un au milieu et un qui ferme la marche. Durant le trajet, les enfants sont rangés deux par deux. On utilise les trottoirs quand il y en a et pour traverser on prend les passages piétons. Les animateurs se positionnent de chaque côté de la chaussée pour arrêter les voitures et les enfants attendent le signal pour traverser. Le long des routes sans trottoir, le rang doit se déplacer à droite de la chaussée, et si les enfants sont en file indienne, ils se déplacent à gauche.

Pour les déplacements à vélos, il y a toujours un animateur en tête de file et un en queue de peloton tous munis d'un gilet réfléchissant de sécurité. Si nous sommes seuls, on se positionne à l'arrière afin de voir l'ensemble des enfants. A chaque carrefour, tout le monde s'arrête et attend l'accord d'un adulte pour redémarrer. Les enfants doivent

respecter une distance de sécurité entre eux et signaler tout changement de direction avec le bras.

4. Le non-respect des règles :

Si un enfant ne respecte pas les règles, elles lui sont réexpliquées en mettant en avant le danger possible et les conséquences de son acte. Une feuille de comportement lui sera présentée, il devra la compléter et la donner à un animateur. Elle sera rangée dans un classeur. Si l'enfant récidive, il peut être convoqué auprès du Maire en compagnie de ses parents. Selon la gravité des actes, la solution extrême est une exclusion.

5. Les points non négociables :

- L'animateur doit travailler en accord avec le projet pédagogique.
- L'animateur ne doit pas fumer en présence des enfants ou des parents.
- L'animateur ne doit en aucun cas frapper un enfant ou l'humilier.
- L'animateur doit être assidu dans son travail, tout retard ou absence devront être justifiés et signalés au plus vite afin de réorganiser l'équipe.
- L'animateur est entièrement responsable des enfants qui lui sont confiés.
- Le téléphone portable doit rester un moyen de communication et de prévention et non une distraction personnelle.
- Le manque de respect et la violence sont complètement interdits.

➤ L'ÉVALUATION :

Elle permet de voir le degré de réalisation du projet, de contrôler l'aboutissement ou non des objectifs initiaux.

Cette évaluation se fera par le biais de réunion avec toute l'équipe à des périodes bien spécifiques et au travers de temps de paroles avec les enfants.

Nous pourrons comparer les objectifs souhaités avec les résultats obtenus, ce qui nous permettra de remettre en question certaines choses afin de s'améliorer.

➤ FORMATION DES ANIMATEURS ET VALIDATIONS DES STAGES :

1. La formation des animateurs :

Objectif de formation :

- permettre à chaque animateur d'accomplir son rôle.
- consolider ses connaissances sur un jeune public.
- faire le lien sur la théorie et la pratique.

- analyser sa pratique et affiner sa réflexion sur son rôle d'animateur.
- acquérir de nouvelles compétences.

2. La validation des stages pratiques :

Chaque animateur stagiaire rencontrera régulièrement la directrice pour faire le point sur son évolution au cours du stage. La validation portera sur la préparation et le déroulement du stage. La décision sera prise par la coordinatrice et la directrice (en accord avec le Maire) et s'appuiera sur les points suivants :

- capacité à organiser et gérer les différents moments de la vie des enfants.
- capacité à participer et à s'investir dans le travail d'équipe.
- capacité à assurer la sécurité affective et physique des enfants.
- capacité à se gérer lui-même.

